



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4555

Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 1 506 670,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 18 logements PLS située 23, rue Béchevelin à Lyon 7e

Direction Générale des Services

Direction des Finances

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4555 - GARANTIE SOLLICITEE A HAUTEUR DE 15% PAR LA SAHLM ALLIADE HABITAT POUR LA SOUSCRIPTION DE DEUX EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 1 506 670,00 EUROS RELATIFS A UNE OPERATION D'ACQUISITION-AMELIORATION DE 18 LOGEMENTS PLS SITUEE 23, RUE BECHEVELIN A LYON 7E (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 mars 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par courrier en date du 31 octobre 2018, le Secrétaire Général de la SAHLM Alliage Habitat, sise 173, avenue Jean Jaurès à Lyon (69007), a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 15 % pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 1 506 670,00 € à contracter auprès du Crédit Agricole Centre-Est Entreprises.

Ces emprunts sont destinés à financer une opération d'acquisition-amélioration de 18 logements PLS située 23, rue Béchevelin à Lyon 7^e.

La SAHLM Alliage Habitat a autorisé le Directeur Général à contracter ces prêts au cours de la séance de son conseil d'administration du 27 septembre 2018.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, la SAHLM Alliage Habitat s'engage à réserver à la Ville de Lyon, 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 60 ans. Il est rappelé que la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 1 086 m².

La SAHLM Alliage Habitat bénéficie à ce jour de 26 622 369,16 € d'autorisations de garanties d'emprunts.

Vu l'article L. 2252-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la séance du conseil d'administration du 27 septembre 2018 de la SAHLM Alliage Habitat ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

DELIBERE

1 - La Ville de Lyon accorde sa garantie à la SAHLM Alliage Habitat pour le remboursement à hauteur de 15 % de deux emprunts d'un montant total de 1 506 670,00 € à contracter auprès du Crédit Agricole Centre-Est Entreprises. Ces emprunts sont destinés à financer une opération d'acquisition-amélioration de 18 logements PLS située 23, rue Béchevelin à Lyon 7^e.

2 - Les caractéristiques de ces prêts consentis par le Crédit Agricole Centre-Est Entreprises sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	PLS	PLS FONCIER
Montant :	775 100 euros	731 570 euros
Durée de la période d'amortissement :	40 ANS	60 ANS
Périodicité des échéances :	Annuelle	
Préfinancement :	2 ANS	
Index :	Livret A	
Taux d'intérêt :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt	
	+1,11%	
	Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A	
Modalité de révision :	Double révisabilité	
Taux de progressivité des échéances :	0%	

3 - La garantie de la Ville de Lyon est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Agricole Centre-Est Entreprises, la Ville de Lyon s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

4 - Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

5 - M. le Maire de Lyon, ou M. l'Adjoint délégué aux Finances, est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lyon, en qualité de garant, au contrat d'emprunt à souscrire par la SAHLM Alliade Habitat auprès du Crédit Agricole Centre-Est Entreprises. Il est également habilité à signer la convention à intervenir réglant les conditions de la présente garantie.

6 - Pour avoir sûreté de sa créance, la Ville de Lyon se réserve le droit de prendre une hypothèque ou un nantissement sur les biens de la SAHLM Alliade Habitat. Les frais entraînés par cette hypothèque ou ce nantissement seront à la charge exclusive de la SAHLM Alliade Habitat.

7 - La SAHLM Alliade Habitat s'engage à fournir à la Ville de Lyon une copie de ses comptes annuels pour permettre le contrôle financier.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM